

## Lille, le 13 septembre 2018

## Chère adhérente, cher adhérent,

Je t'invite à participer à l'Assemblée Générale de la section départementale du Nord du SNFOLC le jeudi 27 septembre 2018. Nous y élaborerons ensemble notre cahier de revendications pour l'année 2018-2019.



Comme tu le sais, le gouvernement veut mettre en place un régime universel de retraite par points ce qui signifie la fin de tous les régimes particuliers, c'est-à-dire la fin du calcul de la pension sur le traitement des six derniers mois, et donc la fin de la continuité du traitement – et la remise en cause de tous les droits afférents (droits familiaux, majorations pour enfants, périodes de congés maladie, formation, invalidité, droit à pension de réversion...)

Dans sa « transformation » du pays à marche forcée, ce gouvernement entend aussi poursuivre ses plans de destruction des statuts, garanties et droits collectifs des fonctionnaires poursuivant la même logique que la loi Travail et les ordonnances Macron. Ainsi le point d'indice restera gelé en 2019 dans un contexte où les prix augmentent (inflation de 2,3% entre juillet 2017 et juillet 2018). Le rétablissement du jour de carence au 1<sup>er</sup> janvier 2018 demeure une mesure scandaleuse, absurde et stigmatisante. En outre le premier ministre confirme la volonté de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires d'ici la fin du quinquennat, dont 50 000 dans la Fonction publique de l'Etat. La suppression de 2 600 postes aux concours en 2018, la réforme du collège, la réforme Blanquer du lycée, s'inscrivent dans cette logique austéritaire.

Pourtant, à la rentrée 2018, 34 406 élèves supplémentaires sont attendus dans les collèges, et 1 446 dans les lycées généraux et technologiques soit 35 852 élèves supplémentaires au total, et pour la rentrée 2019, 38 308 élèves supplémentaires en collèges et 8 111 en lycées généraux et technologiques (source : MEN-DEPP, note d'information n°18.05). Faute de créations de postes, les conditions de travail des personnels et des élèves continuent de se dégrader.

A cela s'ajoute le plan de démantèlement des CIO, la régionalisation des DRONISEP et l'affectation des PsyEN-EDO

en établissement scolaire. La circulaire à venir sur le rôle des professeurs principaux illustre cette volonté de démanteler les statuts des personnels de l'éducation en confiant aux professeurs les missions des ex « conseillers d'orientation. »

Le 17 juillet 2018, le ministre a décidé de publier au Journal Officiel, les textes sur la réforme du lycée et du Baccalauréat. Il s'agit d'un passage en force, ces textes ont été rejetés par la majorité des organisations syndicales et en particulier FO, CGT, FSU, Solidaires.

Et que dire de la parution au BO du 26 juillet 2018 des nouveaux programmes de français, mathématiques et EMC pour les cycles 2, 3 et 4 applicables dès la rentrée 2018? Le gouvernement procède, comme il le fait depuis un an, dans le mépris des personnels, sans prendre en compte les votes exprimés par les organisations qui les représentent.

Concernant les bacheliers, les ministres peuvent bien se féliciter que, à la date du 28 août, 72% des inscrits ont accepté une formation, nombre de bacheliers ont dû accepter de faire un choix par défaut et 168 894 ont définitivement quitté la plate-forme soit 21% des inscrits. Parcoursup apparaît bien pour ce qu'il est : un outil de tri social pour

vider l'enseignement post-bac de ses élèves et rendre possible la réaffectation — par exemple des PRAG et PRCE, des professeurs agrégés exerçant en classes préparatoires, dans l'enseignement secondaire.

Alors que les personnels qui ont fait l'objet d'un rendez-vous de carrière en 2017-2018, dans le cadre de l'évaluation-PPCR, vont prendre connaissance de l'appréciation finale du recteur (ou du ministre pour les agrégés) courant septembre (ils auront alors 30 jours francs pour formuler un recours), cette année scolaire verra s'abattre la deuxième vague de « rendez-vous de carrière » dont les collègues découvrent la véritable nature. Conçus dès le départ comme des outils de gestion des Ressources

5 PREC-FP FO Seg. 59

Humaines pour individualiser les rémunérations et conformer les personnels au projet territorial, l'évaluation des personnels

est au cœur de l'agenda social du ministre pour mettre en place la fameuse « RH de proximité ». Les récentes campagnes de promotion à la Hors-Classe et à la Classe exceptionnelle ont d'ailleurs confirmé les analyses de FO: PPCR, c'est l'intronisation d'une gestion individuelle de la carrière au détriment des règles collectives. En clair, c'est l'arbitraire local, ouvrant la voie à une contractualisation et à un devoir de résultat.

Certaines organisations syndicales, qui ont approuvé, défendent et accompagnent la mise en place de cette réforme portent une lourde responsabilité dans ses conséquences sur les personnels.

Quant à la « revalorisation » des carrières, que certains nous ont vendu, il apparaît clairement désormais que ni les nouvelles modalités d'accès à la hors classe, ni la création d'une classe exceptionnelle ne garantissent à chaque agent de partir à la retraite à l'indice maximal.



FO, LA DIFFÉRENCE

http://www.snfolc59.fr/2018/05/16/acces-a-la-hors-classe-les-jeux-sont-faits/

J'attire enfin l'attention de tous nos collègues sur le caractère particulier de la situation dans laquelle se dérouleront les élections professionnelles de fin 2018. Le « nouveau contrat social » dans la Fonction publique de Macron-Darmanin-Dussopt, s'il était mis en œuvre, signifierait la négation de tout ce qui est au centre de ces élections : le paritarisme, issu du programme du Conseil National de la Résistance et du préambule de la constitution de 1946 inscrit dans le statut général de la fonction publique.

http://www.snfolc59.fr/wp-content/uploads/2018/06/declaration-FPMA-2018.pdf

> SECTION DEPARTEMENTALE DU NORD DU SN-FO-LC Tel: 03.20.52.49.18 Mail: snfolc59@wanadoo.fr 254 bvd de l'usine CS 90022 59045 Lille Cedex



Pour discuter de ces sujets, et de bien d'autres, n'hésite pas à venir accompagné(e) de collègues désireux de découvrir le syndicat.

Salutations militantes,

Le secrétaire départemental, Guillaume Maës.

## **ORDRE du JOUR:**

Introduction générale par le secrétaire départemental,

Intervention des invités

Discussions

Résolutions

## Merci de confirmer ta présence (par mail ou par téléphone.)



RENTREZ COUVERTS!